

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 25 mars 1863.

On donne aujourd'hui comme officiel, et le fait serait du meilleur augure pour l'avenir de la canalisation de l'Isthme de Suez, que le nouveau vice-roi d'Egypte vient de signer, avec la compagnie dirigée par M. de Lesseps, un traité par lequel il reconnaît l'engagement pris par son prédécesseur de verser 54 millions à la compagnie, et où il s'oblige à payer cette somme à raison de 1,400,000 fr. par mois.

Dans la réunion tenue avant-hier chez M. le duc de Broglie, il a été décidé que le comité électoral fusionniste prendrait le nom de commission consultative. Il sera composé, dit-on, de MM. Berryer, Dufaure et Odilon Barrot. Le comité, formé sous les auspices de l'ancien parti Cavaignac, a écarté la candidature de M. Havin, directeur du Siècle, que l'on proposait en remplacement de M. Picard, député actuel, et candidat futur pour le 2^e arrondissement électoral de la Seine.

On persiste à affirmer, à l'ambassade de Prusse, qu'aucun corps russe n'a été autorisé à passer sur le territoire du grand-duché de Posen pour attaquer par derrière les Polonais. Il y a cependant des indications contraires que l'on propage avec la même persistance. — Qui a raison ?

Il se confirme que la session législative sera prorogée du 8 au 15 mai. Par suite, les élections générales qui, aux termes de la Constitution, ne peuvent avoir lieu au plus tôt que six semaines après la date de la dissolution, viendraient donc en pleine moisson, si le gouvernement ne jugeait à propos de les renvoyer à une époque plus éloignée. On pensait généralement au Palais-Bourbon, que c'était à ce dernier parti que l'administration s'arrêterait.

Nous empruntons à l'Indépendance belge ces renseignements au sujet de la nouvelle réunion tenue chez M. le duc de Broglie avant-hier : « Il a été décidé que le comité électoral ne prendrait point le nom de commission judiciaire, mais simplement le titre de commission consultative. M. le duc de Broglie a proposé MM. Berryer, Dufaure et Odilon Barrot. On ne sait point encore si M. Berryer acceptera quoique l'illustre orateur ne soit pas, comme la majorité du parti auquel il appartient, partisan de l'abstention en matière électorale.

On prétend que le prince Napoléon a reçu de Langiewicz une lettre datée du 21 mars, dans laquelle, après avoir exposé les ressources de l'insurrection, l'ex-dictateur n'attribue à sa défaite qu'une portée tout à fait indifférente quant au succès final. On annonce aussi la prochaine apparition d'une brochure que publierait Langiewicz, avec l'autorisation du gouvernement autrichien, afin d'expliquer son échec et sa fuite.

M. Felinski, frère de l'archevêque de Varsovie, vient d'arriver à Paris et a fait connaître le texte de la lettre dans laquelle le vénérable prélat polonais écrit au czar pour lui envoyer sa démission de membre du conseil d'Etat. Cette lettre a été lue dimanche à l'issue de la messe, célébrée par les Polonais et par un prêtre polonais dans l'église de l'Assomption.

La gêne de la classe ouvrière, à Paris, se manifeste par des remboursements de la Caisse d'épargne qui, la semaine dernière, ont été de 508,450 francs, tandis que les versements n'ont pas dépassé le chiffre de 352,843 fr.

On écrit de Varsovie, le 17 mars : Les pillages, les massacres prennent des proportions vraiment effrayantes ; les troupes de ligne se conduisent absolument comme les Cosaques. Il est impossible de se figurer à quels raffinements de cruauté arrivent ces hordes à demi sauvages pour satisfaire leurs instincts de rapine et de sang. La plume se refuse à retracer le tableau de ces scènes épouvantables. Les journaux vous ont sans doute donné le récit détaillé de ce qui vient de se passer à Potrykoki. Les horreurs de Wonchok et de Michow ont été dépassées.

On dit que ces excès sont blâmés par le gouvernement et par les chefs militaires, impuissants à retenir des soldats irrités par une guerre de partisans qui les fatigue, les harcèle et ne leur laisse un moment ni de tranquillité ni de repos. A-t-on essayé sérieusement d'y mettre un terme ? Quel exemple a-t-on fait ? quelles mesures a-t-on prises ? quel langage a-t-on entendu l'armée au sortir de ces massacres ? « Je ne suis pas seulement content, je suis fier de vous, » leur a-t-il dit un jour impérial venu de Saint-Petersbourg.

Ici le langage est le même, et, je le dis à regret, il est impossible de ne pas reconnaître jusqu'à dans les sphères officielles, les plus élevées, un esprit de haine et de vengeance qui se contient difficilement. On avait espéré que les paysans se chargeraient, comme en Gallicie, d'intimider les propriétaires et de les réduire à l'impuissance ; on n'avait rien négligé pour les y disposer. Ces espérances ont été trompées, et on ne trouve pas trop mauvais que l'armée y supplée et se charge de ce soin. On cherche encore à tromper l'opinion publique européenne par quelques oracles rédigés dans ce seul but ; mais on se garde bien de faire un exemple.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

INDUSTRIE ET COMMERCE

LA FOUDE (1). — FILATURE DE COTON.

(Suite. — Voir notre dernier numéro).

Le linguiste Skinet est plus brève dans son Dictionnaire des étymologies. D'après lui, coton viendrait de l'italien cotone, et serait ainsi appelé à cause du duvet qui adhère aux fruits du cagnassier, que les Italiens nomment cotone. Pour d'autres, au contraire, ce mot est essentiellement arabe, et ils s'appuient sur ce que les Européens qui, les premiers, reçurent de cette matière, furent ceux qui se trouvaient voisins ou sujets des Arabes, et, par conséquent, chez lesquels la langue des Islamites était parlée communément.

Pour eux, le mot coton vient d'un signe arabe qui donne en caractères européens koton, dont la prononciation est gotin, ce qui coïncide très-bien au mot algodon dont se servaient les Espagnols. C'était simplement godon auquel on avait ajouté l'article al, comme on l'avait fait aussi pour alcoran et tant d'autres mots arabes. Les Français l'ont-ils emprunté aux Arabes, ceux-ci l'ont-ils emprunté aux Latins ou aux Grecs ? Cela n'importe guère. Liné a compté cinq espèces bien définies ; Lamark, huit ; Cavanilles et Willdenow en trouvent dix. Il est bien suffisant pour les praticiens d'en considérer trois espèces principales : le cotonnier herbacé, le cotonnier arbuste et le cotonnier arbre.

La première espèce est de beaucoup celle dont l'usage est le plus commun et le plus répandu ; c'est une plante annuelle cultivée aux Etats-Unis, dans l'Inde, en Chine, et dans plusieurs autres contrées. Elle pousse à une hauteur d'environ deux pieds, et a des feuilles d'un beau vert sombre veiné de brun, qui sont, chacune, divisées en cinq lobes. Les fleurs s'épanouissent en une corolle d'un jaune pâle semblable à celle de la mauve, avec un seul large pistil et cinq pétales tachés de rouge ; quand la fleur est tombée, une grosse capsule la remplace, entourée par trois feuilles triangulaires, vertes et profondément dentelées.

La capsule a aussi une forme presque triangulaire avec une extrémité aiguë, et trois loges ou cellules intérieures. Elle grossit peu à peu jusqu'au volume d'une noisette de la plus grande dimension, brunit en mûrissant et finit par s'ouvrir en se couvrant d'une neige éclatante ou d'une laine jaunâtre, suivant la variété à laquelle appartient la plante. L'ensemble ainsi transformé donne trois boules de duvet, une pour chaque cellule primitive, encore adhérente à la graine, de la grosseur et de la forme d'un grain de raisin, mais plus large. C'est vraiment chose singulière à considérer que cette immense variété de matériaux que la Providence donne à l'homme pour s'en faire des vêtements, cette bizarre singularité de moyens qu'elle emploie pour les lui offrir sous des formes diverses ; tantôt ce sont de longues fibres d'une tige, tantôt la fourrure qui couvre le dos d'un animal quelconque : mouton, chèvre, lama ; tantôt elle cache son présent dans une coquille végétale pour le lui offrir brusquement tout prêt à être employé, comme dans le cotonnier.

La semence est confiée à la terre dans le mois de mars, d'avril et de mai, et le coton récolté à la main quelques jours après l'ouverture des capsules, c'est-à-dire vers le mois d'août, de septembre et d'octobre. Le cotonnier arbuste pousse dans presque toutes les contrées où le coton herbacé annuel est cultivé. Sa durée varie suivant les climats. Dans quelques endroits, comme aux Indes orientales, il est biennal et triennal ; dans les autres, comme dans l'Inde, l'Egypte, etc., il vit de six à dix ans ; dans les pays excessivement chauds, il est vivace. Son apparence extérieure a une extrême ressemblance avec un buisson de groseillers.

La principale variété est le gossypium indicum cultivé dans l'Inde, et qui atteint souvent de huit à douze pieds ; l'autre est le gossypium religiosum, cotonnier religieux, nom bizarre infligé par Linnæus, et dont l'origine est inconnue. Ses branches sont droites et ses fleurs changent du blanc au rouge en avançant vers la décoloration. Il ressemble exactement au cotonnier herbacé ; seulement son fruit, au lieu d'être triangulaire, est ovoïde. (La suite au prochain numéro).

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance adressée de Blidah à l'Altkabar :

« La culture cotonnière va prendre une grande extension dans la commune de Blidah, relativement à ce qu'elle a été jusqu'à présent.

« Il résulte, en effet, des renseignements qu'on a bien voulu nous communiquer que les annexes de cette commune se proposent de mettre en culture 51 hectares de terrain.

« Nous croyons pouvoir prédire que les résultats qui seront obtenus seront remarquables autant sous le rapport des quantités que du rendement.

« Dans les annexes de cette commune, en effet, on n'a pas discontinué à se livrer à cette culture. Nous citerons notamment les adjoints de Joinville et de Montpensier, qui ont reçu des primes et des mentions honorables fréquentes.

« Par suite, les cotons vont profiter des essais tentés et des expériences faites, et c'est ce qui nous fait compter sur un succès certain.

« D'un autre côté, nous voyons la plupart des colons voulons prendre part cette année à cette œuvre nationale. 56 colons se proposent de cultiver 32 hectares de coton à Beni-Mérend. L'étendue que chacun doit cultiver est en proportion de ses ressources, de ses moyens d'actions, et on ne peut mettre en doute les soins que recevront les plantations. Nous avons donc foi dans les succès, et ce n'est pas avec une mince satisfaction que nous voyons les concessionnaires prendre en main cette culture, car c'est seulement avec leurs concours, d'après nous, qu'elle peut devenir une source de richesse pour la colonie. »

(1) Extrait des Grandes Usines de France, par M. Turgan.

FAITS DIVERS.

De tout temps, les femmes semblent avoir recherché les émotions terribles. Ainsi s'expliquerait peut-être par plusieurs de nos grandes dames. La princesse de Metternich, la princesse Poniatowska, M^{lle} Lepic et la comtesse de Persigny, entre autres, ont été visiter les catacombes. Etrange lieu de promenade que cette nécropole souterraine, cet interminable ossuaire où sont rangés les cubitus, les tibias et les crânes des générations jadis ensevelies dans les cimetières intérieurs de Paris ou dans les caveaux de nos églises ; ces sinistres galeries, éclairées par la lumière électrique, devaient tout juste avoir la gaité d'une immense chapelle ardente.

Le comte de Vougy accompagnait les intrepides visiteuses dans cette descente aux enfers.

— Nous lisons dans le Pays :

« Les locataires d'une maison de la rue de Rivoli s'étaient aperçus, à différentes reprises, de la disparition de bijoux et d'objets de prix. Des domestiques avaient été soupçonnés et congédiés, mais après leur départ les soustractions avaient continué, sans qu'il fût possible de découvrir comment elles s'opéraient.

« A l'étage supérieur de la maison demeurait la dame veuve B..., femme l'ue honorable parfaite, que des revers de fortune avaient contrainte de gagner sa vie par des travaux de couture. Elle avait une petite fille de cinq ans, sourde-muette, mais si jolie, si éveillée, d'un caractère si aimable, qu'elle était, comme on disait jadis, la coqueluche de tous les locataires. C'était à qui l'attirerait pour lui donner des friandises et des jouets. Elle sautait et courait dans tous les appartements comme si elle était chez elle.

« Ce fut un deuil général quand on apprit dernièrement que la petite fille était atteinte de la fièvre typhoïde. Il semblait que la joie de la maison fût partie. Les meilleurs médecins furent adressés à la mère. On n'épargna rien pour sauver la pauvre enfant ; mais tout fut inutile. La petite sourde-muette succomba.

« Si violente qu'elle soit, la douleur ne tue pas toujours. Elle se contente la plupart du temps de laisser dans la blessure le trait qui empoisonnera le reste de l'existence. Les grandes crises de larmes passées, la dame B... dut revenir aux occupations de vie matérielle, et il lui fallut faire dans son logement quelques nouvelles dispositions.

« Un placard, réservé uniquement à l'enfant qui y plaçait ses joujoux, eut une autre destination. En retirant tous ces objets qui la faisaient pleurer au souvenir des amusements de sa chère enfant, la mère aperçut avec étonnement des papiers contenant des boucles d'oreilles, des bagues, des cachets en or. Elle songea aussitôt aux locataires qui s'étaient plaints de la disparition de leurs bijoux et elle leur montra sa trouvaille, dans laquelle chacun reconnut et reprit son bien.

« Le médecin expliqua qu'il est des enfants, notamment parmi ceux auxquels il manque quelques facultés, qui sont attirés par les objets métalliques et brillants comme le corbeau ou la pie, et, n'ayant pas un sentiment distinct de la propriété, s'en emparent pour les cacher.

« L'enigme ainsi expliquée, les domestiques injustement soupçonnés ont été rappelés ou pourvus de bons certificats équivalant à une réparation complète. »

— Le Pilote annonçait, il y a quelque temps, qu'un aveugle indigent, nommé Fauchois, habitant Abbeville, se trouvait être héritier d'une succession considérable montant à plusieurs millions. Le même journal donne aujourd'hui sur cette affaire les détails qui suivent :

Il y a environ soixante-dix ans qu'un nommé Lecourt, originaire de Saint-Brieuc, habitait la Jamaïque où il possédait cinq habitations de sucreries sans doute, occupant chacune cinq cents nègres sur des étendues de terrains considérables. Quatre navires étaient occupés aux transports des produits de ces exploitations, en Angleterre comme en France ; deux de ces navires faisaient les voyages de Brest ; les deux autres, les voyages de Londres.

Lecourt, qui, en 1792, avait cinquante-huit ans, avait laissé à Saint-Brieuc une sœur nommée Sainte Lecourt, laquelle avait épousé un sieur Solo dont elle eut quatre filles : l'une de celles-ci, Marie-Jeanne Solo, fut mariée au sieur Charles-Louis Fauchois, d'Abbeville, d'où naquit François-César Fauchois, l'aveugle dont il est question.

Une autre fille, Marie-Sainte, épousa un nommé Julien Loisel, de Saint-Brieuc ; dont les enfants, Julien et Marie-Jeanne Loisel, habitent à Amiens.

Lecourt avait écrit en 1792 à sa sœur de venir habiter près de lui. Le pauvre aveugle d'Abbeville, futur millionnaire, s'occupe, dit-on, de chercher quels sont les administrateurs de la succession et en quelles mains en sont consignés les fruits. Nous lui souhaitons la réalisation de son brillant rêve.

On écrit de Staley-Bridge, dimanche : « La confiance qu'on avait dans la patience et la résignation des ouvriers inoccupés du Lancashire a reçu une grave atteinte dans cette ville depuis vendredi :

« L'excitation a commencé jeudi dernier, lorsque le comité de secours fit savoir aux ouvriers qu'ils seraient cette semaine-là payés avec des billets au taux de 3 shillings par semaine avec une retenue d'un jour, de telle sorte qu'ils ne recevraient en réalité que 2 shillings 5 deniers par tête. Cette mesure fut trouvée injurieuse et despotique. Les ouvriers consentaient à ce que leurs gages fussent réduits à 4 shillings par semaine, mais pourvu qu'on les traitât comme leurs camarades d'Asht-

ton, c'est-à-dire qu'on diminuât le nombre des heures de travail et qu'on les payât en espèces. Ils résolurent de ne point recevoir de bons, et cette résolution fut confirmée dans le meeting de Plantation Ground.

« Le lendemain, à quatre heures, à la sortie des ateliers, un immense rassemblement se forma autour des moulins de Castle Street. Un corps de constables se rendit sur les lieux, mais voyant l'impossibilité d'agir efficacement, il se retira. Il fut assailli dans cette retraite par une grêle de pierres et d'autres projectiles. Un officier de police s'étant réfugié chez M. Brierley, drogiste, toutes les vitres des fenêtres de l'établissement furent immédiatement brisées. La foule n'épargna pas d'avantage la maison de M. Dyson, employé du comité, qui tient une pension en face le magasin de M. Brierley, ni le bureau de police, ni la demeure de MM. Bates, Emmet, Ashton, membres du comité de secours, ni le bâtiment où le comité se réunissait. Sur tous ces points les vitres volèrent en éclats. Des jeunes filles en chemises de laine bleue applaudissaient les Irlandais qui se faisaient remarquer par leur turbulence. Deux boutiques contenant des effets furent pillées. Les hommes et les femmes qui avaient pénétré dans l'intérieur jetaient les marchandises par les fenêtres à ceux qui étaient restés en-dehors. Cette œuvre de destruction continua jusqu'à cinq heures et demie.

« Alors arrivèrent les hussards du 14^e régiment. Un cri immense : « Voici les soldats ! » retentit d'une extrémité de la rue à l'autre. Les hussards accouraient au galop en brandissant leurs sabres. Chacun s'enfuit au plus vite ; mais il y eut de l'encombrement à la porte des magasins où plusieurs fuyards étant tombés ceux qui les suivaient s'empêchèrent eux-mêmes. La police arriva presque au même temps que les hussards. L'acte contre les rassemblements fut lu au milieu des huées et des hurlements, mais on ne lança point de projectiles. Après la lecture de l'acte, les soldats dégageaient les rues, chassant les émeutiers devant eux et arrêtant ceux qui avaient pris part au pillage. Dans quelques maisons on se mit alors à brûler les objets volés pour faire disparaître les traces du délit. On vit aussi beaucoup d'articles d'habillement flotter sur le canal. Vingt-neuf émeutiers ont été arrêtés et traduits devant les assises. »

Pour tous les articles non signés, J. Rebox.

BULLETIN FINANCIER.

25 mars 1863.

La Bourse, très ferme au début, n'a pas tardé à fléchir malgré l'absence de nouvelles politiques de nature à inquiéter la spéculation.

La réaction qui s'est produite sur les actions du Crédit Mobilier a entraîné la rente qui, après avoir fait 69.65, est retombée à 69.40 pour clôturer à 69.45.

Le 5 % consolidé italien s'est traité de 70.10 à 70.90 et clôture à 70.95.

Les fonds anglais sont venus sans changement de 92 1/2 à 5/8.

Les actions du Crédit Mobilier, demandées au début à 1300, sont tombées à 1280 pour clôturer à 1282.50.

Le Mobilier espagnol a fait 900 et 890 et reste à 892.50.

Le Dauphiné et le Lyon ont encore monté aujourd'hui.

Le Lyon a fait 1230 et reste à 1225.

Le Dauphiné a fait 422.50 et 445 ; il reste à 437.50.

L'Orléans reste à 1218.75 ; le Nord à 1037.50 et 1040 ; l'Est à 37.50 ; le Midi à 560 et 556.25 ; le Genève à 425 et 422.50 ; l'Ouest à 540 ; les Autrichiens à 508.75 ; les Lombards à 596.25 ; le Nord de l'Espagne à 555 et 552.50.

Les Petites-Voitures sont montées aujourd'hui à 95.

Cours moyen du comptant : 3 % 69.47 1/2. 4 1/2 % 96.87 1/2.

Banque de France, 3.385.

Crédit foncier, 4.500.

AVIS. BAISSÉ DE 35 % Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau ; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon ; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90 ; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin.

3634 - 15 m. au 15 jt.

Crédit foncier de France. Tirage des Obligations foncières et communales.

Le 13^e tirage semestriel des Obligations foncières 5 % a eu lieu le 23 mars 1863. — 1,700 numéros ont été appelés au remboursement au pair.

Le 4^e tirage trimestriel des obligations 3 et 4 % a eu lieu le même jour. — 740 numéros ont été extraits de la roue.

Les 3 premiers numéros sortis ont droit aux lots suivants, savoir : les titres de 1,000 fr. et les promesses à la totalité ; les titres de 500 fr. à la moitié ; les titres de 100 fr. au dixième.

Le N^o 93,231 sorti le 1^{er} gagne 100,000 fr.

Le N^o 159,037 sorti le 2^e gagne 50,000 »

Le N^o 81,919 sorti le 3^e gagne 20,000 »

Les numéros sortis ensuite seront remboursés, à partir du 1^{er} mai, les 4 % au pair, et les 3 % avec une prime de 20 %.

Le 3^e tirage semestriel des obligations communales 5 % a eu lieu le même jour. — 800 numéros ont été appelés au remboursement au pair.

Le 5^e tirage semestriel des obligations communales 3 % a eu lieu le même jour. — 384 numéros ont été extraits de la roue.

Les 15 premiers numéros sortis ont droit aux lots suivants, savoir : les titres de 500 fr. à la totalité ; les titres de 100 fr. au cinquième.

Le N^o 108,411 sorti le 1^{er} gagne 100,000 francs.

Les N^{os} 6,580 ; — 5,269 ; — 62,157 ; — 142,912, chacun 10,000 fr., soit ensemble 40,000 fr.

Et les N^{os} 4,619 ; — 64,268 ; — 37,473 ; —

146,151 ; — 95,927 ; — 106,112 ; — 134,596 ; — 19,708 ; — 82,208 ; — 60,894, chacun un lot de 1,000 fr. soit ensemble 40,000 fr.

Les numéros sortis ensuite seront remboursés au pair, à partir du 1^{er} mai prochain.

La liste complète des numéros sortis à chaque tirage est adressée franco à toute personne habitant les départements qui en fait la demande par lettre affranchie. 3670-4605

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, ois de pédrix, oignons, durillons. Il entève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Moilière. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien, Grande-Place. 3671 4601

CHANGEMENT DE DOMICILE

A dater du 1^{er} Avril les bureaux et dépôt d'Asphalte de Seyssel et du Val-de-Travers, établis ci-devant à Roubaix, viennent d'être transférés à Lille, faubourg de Fives, rue du Curé N^o 5.

Les nombreux travaux exécutés jusqu'à ce jour, ont donné constamment les résultats les plus satisfaisants, tant à cause de la qualité des matières que pour les soins apportés à l'exécution.

La nouvelle position près la gare du chemin de fer à Lille, permettra de donner suite aussi promptement que possible à toutes les demandes qui auront pour objet les dallages en Asphalte pour trottoirs, portes-cochères, cours, écuries, remises, caves, ateliers, magasins, fabriques, couvertures en terrasses, chapes de maçonnerie, etc. etc.

Les scelléments de lambourdes, gîtes ou sablières, dans une nappe continue de bitume méritent d'être spécialement l'attention de MM. les Architectes pour l'assainissement des rez-de-chaussées et la conservation des parquets. 3672 CUISENIER.

DÉPOT D'HUITRES

Le sieur MEURANT, à l'honneur d'informer le public que le dépôt d'huitres qu'il avait ouvert chez VANNOÏE, à l'estaminet du Pont Neuf,

Est transféré, à dater de ce jour, Chez BADART, estaminet du Minck.

Prix fixe : Le cent d'Huitres, 4 francs.

Au même dépôt : Crevettes, Ecrevisses, Homards.

On peut s'adresser à M. Meurant pour recevoir, dans un bref délai, toute espèce de poisson fin.

COMPAGNIE DES Mines de Béthune. DÉPOT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons ; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très gailleteux, si bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants :

GROSSE GAILLETERIE, (l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 50

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 85 (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2^e id., 1 fr. 65

FINES NOISETTES, 1 fr. 55 (la ville (octroi compris).

GROSSE GAILLETERIE, (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 2 fr. 45

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 80 (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 2^e id., 1 fr. 60

FINES NOISETTES, 1 fr. 50 (la ville, (octroi compris).

GROSSE GAILLETERIE, (l'hectolitre de 80 kilog., pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 75 (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2^e id., 1 fr. 55

FINES NOISETTES, 1 fr. 45 (la campagne.

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix qui peut varier de 15 à 20 c. entre l'hectolitre COMBLE dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrée, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.